

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

DOMAINE :

Finances Locales

SOUS-DOMAINE :

Finances

OBJET :

Décision Modificative

Le nombre de  
conseillers en service  
est de 35

Rendue exécutoire

Convocation du  
Comité en date du :

8 juillet 2019

Affichage en date du :

21 juin 2019

Publication de la  
présente en date du :

21 juin 2019

Délibération n°

20190014

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

20190014

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du Comité Syndical du 8 juillet 2019 à 18 heures 30

L'an deux mille dix-neuf et le huit juillet à dix-huit heures trente

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Présents :

BROUSSE Michel, BROUSSE Christian, BRUNEL Christophe, CALMETTES Didier, CARLES Alain, CASSAN Renée, DARFEUILLE Jérôme, GALINER Alain, GIESE Peter, HENNEBELLE Jean-Luc, LOPEZ Frédéric, MARCOS Juan-Carlos, OURLIAC Christian, TANNEAU Gilles, TOURNIER Guy, VAREILLE Marie-Jeanne, VIDAL Pierre, YUS Joseph.

Absents remplacés :

ANTOINE Hervé remplacé par BOURRUST,  
MORIN Didier remplacé par MAUREL,  
PRADEL Christophe remplacé par RIVIERE Philippe

Absents excusés :

ALRIC Didier, ANDRIEU Catherine, ANDRIEU Francis, CALMON Régis, CAZENAVE Serge, DANJOU Jacques, DELRIEU Jean-Pierre, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, GUILHEM Evelyne, GUY Raymond, JAIN Denis, RIOU Daniel, ROBERT Richard, ROUQUET Alain.

Secrétaire de séance :

HENNEBELLE Jean-Luc

Suite à des maladies successives des agents du SMICTOM de l'Ouest Audois,  
Vu, que le SMICTOM de l'Ouest Audois a dû faire appel à des contractuels.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'effectuer au budget la modification suivante :

011 – Charges à caractère général		
	611 – 812 – DECI	- 10 000,00
	611 – 020 - SAG	- 30 000,00
012 – Charges du personnel		
	641 – 812 - EE	+ 40 000,00

**Voix pour : 21**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 11 juillet 2019

*Le Président*

  
  
Alain CARLES

PRÉFECTURE DE L'AUDE  
SERVICE DU COURRIER

- 1 AOUT 2019

11836 CARCASSONNE CEDEX 9